

Mise en Place d'un Registre Central d'Identification des Equipements (CEIR) en Tunisie.

Résumé :

Les statistiques mondiales montrent des chiffres importants concernant la contrebande et la contrefaçon des équipements mobiles.

Dans ce contexte, il est nécessaire de mettre en place un système de lutte contre ces phénomènes qui ne cessent d'augmenter de jour en jour et qui va nous permettre de :

- Protéger la santé des citoyens en bloquant les téléphones contrefaits ne répondant pas aux normes de santé et de sécurité
- Combattre le marché parallèle et procurer des ressources additionnelles au budget de l'Etat
- Enrayer la hausse des vols des téléphones mobiles

La mise en place de ce système nécessite l'implication de plusieurs parties prenantes dont notamment les autorités nationales ainsi que les opérateurs de réseau mobile.